



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Subventions aux Unions Locales des Syndicats

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200149

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Vie Associative/Jumelages

Subventions aux Unions Locales des Syndicats

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Au titre de l'année 1999 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif 2000, je vous propose d'arrêter le montant des subventions à allouer aux Unions Locales des Organisations Syndicales.

Subvention de fonctionnement - Imputation budgétaire 920.0251.6574 # 03164

La répartition de cette subvention est effectuée selon les résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections de Niort des Prud'hommes, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, des PTT, de l'Hôpital de Niort et aux élections départementales professionnelles de l'Education Nationale :

* pour 25 % à titre de charge répartie en 11 parts fixes (2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, FEN et FSU)

* pour 75 % restant au prorata des résultats électoraux obtenus pour chaque organisation syndicale.

- CGT Niort - Union locale	16.842 F
- Union Locale CFDT	14.482 F
- Union Locale FO	14.041 F
- Union Syndicale CFTC - Union locale	5.730 F
- Union Locale CGC	3.224 F
- FEN Section locale	2.202 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire) - Section locale	2.479 F

Subvention aux frais de gestion - Imputation budgétaire 920.0251.6574 # 03163

Sur 1697 m² théoriques disponibles, 25 % d'entre eux sont répartis en 11 parts fixes ((2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, FEN et FSU). les 75 % restants sont ventilés au prorata des résultats électoraux et sur la base de 56,25 le m²

- CGT Niort - Union locale	27.250 F
- Union Locale CFDT	23.430 F
- Union Locale FO	22.717 F
- Union Syndicale CFTC - Union locale	9.271 F
- Union Locale CGC	5.216 F
- FEN Section locale	3.562 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire) -Section locale	4.010 F
- Comité de Gestion de la Maison Communale des Syndicats	32.794 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)